

LIMOUSIN > LIMOGES 21/08/13 - 15H22

## Harcèlement moral entre employés d'une maison de retraite



Le palais de justice de Limoges - Archives Stéphane Lefèvre

Les témoignages sont accablants. Pour parler de leur collègue chef de cuisine, le personnel de cette maison de retraite de Haute-Vienne utilise les mêmes termes.

Impulsif, agressif, violent, méchant, vexatoire... Les

qualificatifs s'enchaînent et se ressemblent. « Il hurle sans arrêt, surtout sur les femmes », s'accordent-ils...

Embauché en 2011, son arrivée a créé une tension qui n'existait pas dans l'équipe. Ce qu'a très mal vécu Michèle (\*), employée aux cuisines depuis 23 ans. « On a eu une altercation tout de suite pour des broutilles. Il me criait dessus devant tout le monde, je me sentais humiliée ».

Jusqu'au jour où, le 24 juillet 2012, l'homme en est venu aux mains en poussant Michèle. Sa tête ayant heurté un chariot, elle a perdu connaissance. Déjà jugé pour ce fait au tribunal de police, il a dû verser 500 € à sa victime.

Mais Michèle, très perturbée par ce comportement, qualifié de harcèlement moral, est toujours en accident du travail. « Et lui, il continue à bosser pénard !, s'emporte Me Soltner. Il n'a eu qu'une sanction pécuniaire et ma cliente elle, ne peut pas reprendre le travail... »

Celui qui « hurle sur le personnel féminin » selon les témoins, reste presque sans voix devant les juges. « Pour moi il n'y a pas de harcèlement. C'est vrai que je peux m'emporter un petit peu et avoir des excès verbaux... »

Ce comportement jugé anormal a été condamné par le tribunal qui a infligé au cuisinier une peine d'un mois avec sursis. « J'avais du diabète non soigné et ça peut rendre agressif, avance le cuistot. Cela va mieux depuis que je me soigne. » Michèle, elle, n'est pas encore guérie.

Coralie Zarb

\*Le prénom a été modifié

HAUTE-VIENNE

LIMOUSIN